



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2020  
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 15 octobre 2020

Le vingt octobre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Madame Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Était excusé : M. Christophe ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BRUNEAU

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour Samuel Paty.

## **Intercommunalité**

### PLUi

Monsieur le Maire expose les dispositions du PLUi et le zonage pour la commune de LE BOULAY. Il réaffirme au conseil municipal que la zone privilégiée pour une extension des constructions sur la commune pour combler une grosse dent creuse dans le village est la zone entre La Vinetterie et la rue de Versailles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches engagées depuis l'été pour avoir des renseignements complémentaires des différents partenaires ayant donné leurs avis sur le PLUi et sa rencontre avec le Sénateur Pierre LOUAULT qui soutient la démarche de la commune et de son appui auprès des services de l'état.

Monsieur le Maire précise aussi qu'il trouve incohérent d'avoir fait voter un arrêt du projet à un mois des élections municipales alors que tous les élus savaient déjà qu'une grosse partie des conseils municipaux allait être renouvelée.

Malgré toutes ces rendez-vous et surtout les demandes faites auprès la communauté de communes de revoir le PLUi, la communauté de communes pense qu'il est préférable de voter le PLUi en l'état et de demander une révision.

Les services de l'état ont justifié leurs avis parce qu'il faut, au préalable, mettre notre station d'épuration aux normes pour accueillir plus d'habitations. La municipalité a déjà fait le nécessaire en publiant un marché public d'étude de diagnostic qui va se dérouler sur l'année 2021 pour une restitution des résultats en mars 2022. Cette étude nous permettra de définir les travaux nécessaires sur notre station d'épuration et sur nos réseaux d'assainissement et nous ferons les travaux nécessaires.

Le caractère vital pour la commune de cette démarche est souligné car il faut maintenir les effectifs de l'école mais aussi développer la commune pour qu'elle ne soit pas une cité dortoir, c'est une volonté de campagne et les élus souhaitent mettre en œuvre leur programme, ils s'y sont engagés. Le développement de commerce de proximités au sein du village en passera forcément par une augmentation de sa population pour que les marchands puissent avoir un minimum de clients.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner dans les actions de la municipalité.

Les élus veulent vraiment se faire entendre sur ce dossier et en conséquence, les élus du conseil municipal souhaitent que soit maintenu la pression pour que la zone concernée devienne urbanisable et ils demandent que Monsieur le Maire vote contre le PLUi s'il est maintenu en l'état.

Malgré cela, d'autres pistes pour le développement d'habitation sur la commune sont déjà à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30